

LE GROUPE BANQUE POPULAIRE

Rapport annuel
Document de référence 2005



Banque et populaire à la fois.

EXTRAITS DU DOCUMENT DE REFERENCE

Honoraires des contrôleurs légaux p 30

LES RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Noms, adresses et dates de nomination

Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants sont nommés en application des articles 27 à 33 du décret 84-709 du 24 juillet 1984 relatif à l'activité et au contrôle des établissements de crédit.

Les commissaires aux comptes titulaires ont été nommés par le Conseil Syndical de l'ex-Chambre Syndicale des Banques Populaires du 20/09/2000 pour une durée de six ans.

Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 23 juin 2004 a pris acte de la démission du Cabinet PriceWaterhouseCoopers comme commissaire aux comptes titulaire des comptes consolidés du Groupe Banque Populaire et a nommé à sa place le cabinet Salustro Reydel, membre de KPMG International, pour la durée restant à courir.

Le mandat des commissaires aux comptes du Groupe arrivant à échéance avec l'audit des comptes de l'exercice 2005, le conseil

d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 22 février 2006 a procédé à leur renouvellement et en conséquence a nommé, pour une durée de 6 ans :

■ Commissaires aux comptes titulaires

BARBIER FRINAULT ET AUTRES

Ernst & Young
41, rue Ybry - 92576 Neuilly-sur-seine Cedex 4
Représenté par M. Olivier DURAND

SALUSTRO REYDEL

Membre de KPMG International
1, cours Valmy - 92923 Paris la Défense Cedex
Représenté par M. Michel SAVIOZ

■ Commissaires aux comptes suppléants

M. Pascal Macioce

41, rue Ybry - 92576 Neuilly-sur-seine Cedex 4

M. Louis-Pierre Schneider

32, rue Guersant - 75017 Paris

Honoraires versés aux commissaires aux comptes du Groupe Banque Populaire

Les honoraires comptabilisés en 2004 et 2005 par le Groupe Banque Populaire et ses filiales intégrées globalement pour les missions confiées au collège des commissaires aux comptes et à leur réseau respectif se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31 DÉCEMBRE 2005			31 DÉCEMBRE 2004		
	Réseau Ernst & Young	Réseau KPMG	%	Réseau Ernst & Young	RSM Salustro Reydel Réseau KPMG	%
Audit						
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾	1 240	3 075	62,0 %	1 121	2 006	41,3 %
- Missions accessoires et autres missions d'audit ⁽²⁾	1 820	659	35,6 %	4 170	32	55,5 %
Sous-total	3 060	3 734	97,7 %	5 291	2 038	96,8 %
Autres prestations						
- Juridique, fiscal, social	0	41	0,6 %	0	0	0,0 %
- Technologies de l'information	0	0	-	0	0	-
- Audit interne	55	0	0,8 %	48	0	0,6 %
- Autres	39	27	0,9 %	191	0	2,5 %
Sous-total	94	68	2,3 %	239	0	3,2 %
TOTAL des honoraires	3 154	3 803	100,0 %	5 530	2 038	100,0 %

(1) Dont honoraires au titre de l'audit des filiales intégrées globalement :
- réseau Ernst & Young : 1 038 Keuros en 2005 et 971 Keuros en 2004
- réseau KPMG : 2 095 Keuros en 2005 et 1 472 Keuros en 2004

(2) Pour le réseau Ernst & Young, ce poste inclut les honoraires relatifs au projet de réforme du ratio de solvabilité Bâle II, mis en place à la Banque Fédérale des Banques Populaires et chez Natexis Banques Populaires.